

Tchad: la rébellion rejette les condamnations et promet une offensive

LIBREVILLE (AFP) - Les chefs rebelles tchadiens rejettent les condamnations à mort par N'Djamena de plusieurs de leurs leaders et promettent en retour une nouvelle offensive pour tenter une fois encore de renverser le régime du président Idriss Deby Itno.



Le président tchadien Idriss Deby Itno lors d'un meeting à N'djamena le 21 juin 2008 (© AFP/Archives - Issouf Sanogo)

Le général Mahamat Nouri, principal chef rebelle, Abacar Tollimi, de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement (UFDD), Timan Erdimi, le chef de Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC), le colonel Adouma Hassaballah de l'Union des Forces pour le Changement et la Démocratie (UFCD), Abdelwhadi Aboud Mackaye de l'UFDD-Fondamental: les principaux chefs de la rébellion tchadienne sont sur la liste des douze condamnés à mort, aux côtés de l'ex-président Hissène Habré (1982-1990), réfugié au Sénégal.

Beaucoup prennent les condamnations de la Cour criminelle de N'Djamena comme une "plaisanterie de mauvais goût". "Il y a même des morts condamnés à morts", s'exclame Timan Erdimi qui assure que "la Cour ne s'est même pas réunie".

Toutefois, il est bien difficile de donner une explication à ces condamnations prononcées vendredi sans annonce préalable et sans procès digne de ce nom. "La séance a duré à peine une heure pour 12 peines de mort et 30 perpétuité", selon une source judiciaire.

A N'Djamena, cette source, comme de nombreux observateurs, sont perplexes. S'agit-il de brouiller les cartes du procès Habré dont la gestation

est plus que difficile à Dakar ?

Pour les rebelles, les choses sont claires. "Deby, passé maître dans l'art de la diversion, veut soustraire à la justice sénégalaise l'ex-président Habré poursuivi pour des crimes dont il est le principal coauteur", analyse l'UFCD, qui estime que c'est un "subterfuge" de M. Deby, ex-compagnon d'armes d'Hissène Habré, pour "détourner l'opinion nationale et internationale de ses crimes odieux".

"Je pense que s'il y a quelqu'un à condamner pour des crimes qu'il a commis c'est bien Deby notamment à l'époque d'Habré et lors de son avènement au pouvoir en 1990 lorsqu'il a renversé Habré", ajoute Mahamat Nouri.

En 2006, le Sénégal a été mandaté par l'Union africaine pour accueillir le procès pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité de M. Habré.

La Cour a également ordonné "la confiscation" des biens des condamnés. M. Erdimi estime que "Deby veut nos maisons". La plupart des chefs rebelles ont des biens à N'Djamena: certains ont même été ministres de MM. Deby ou Habré.

"Il veut empêcher toute réconciliation nationale. Alors que la majorité de l'opinion est favorable à des négociations avec l'opposition politico-militaire, il veut bloquer toute possibilité de négociation", estime encore M. Erdimi.

"La lutte armée est l'unique voie vers la démocratie au Tchad. Il n'y malheureusement pas d'autre solution", analyse M. Tollimi.

Les chefs rebelles confient que leurs diverses factions "sont en contact" et qu'il existe "une volonté de rapprochement" et de "rassembler tous les mouvements".

"On ira sur N'Djamena après la fin de la saison des pluies. A court terme donc. Nous n'avons pas le temps d'attendre. Il y a une recomposition en cours", confirme même Timan Erdimi, dont le mouvement avait quitté l'Alliance nationale après l'offensive de février sur N'Djamena, au cours de laquelle le régime de M. Deby avait été à deux doigts d'être renversé.

La saison des pluies se termine a priori en octobre, mais certains observateurs estiment qu'une autre procédure judiciaire en cours pourrait ralentir l'élan rebelle.

Fragilisé par la menace d'un mandat d'arrêt international demandé par le procureur de la Cour pénale internationale, le président soudanais Omar el-Béchir, important soutien de la rébellion, pourrait ne pas voir d'un bon oeil une agitation pouvant lui nuire.